



Comité économique et social européen

Conférence

***"Dé démocratie participative: état et perspectives ouvertes
par la Constitution européenne"***

Bruxelles - 8-9 mars 2004

Session 3

***La démocratie participative : pour un nouveau partenariat
entre tous les acteurs de la gouvernance européenne***

INTERVENTION

**de Mme Maria Helena ANDRÉ,
Secrétaire générale adjointe
de la Confédération européenne des syndicats (CES)**

Je voudrais tout d'abord inscrire nos débats dans un contexte plus large. L'élargissement représente en effet une nouvelle phase cruciale pour l'Union qui ouvre des perspectives nouvelles et crée également de nouveaux défis. Il s'agit d'une opportunité unique d'unir les peuples d'Europe sur la base de nos valeurs démocratiques fondamentales.

Nous sommes également à la veille des élections au Parlement européen auxquelles les citoyens des dix nouveaux États auront pour la première fois l'occasion de participer. Dans ce contexte, nos discussions sont partie d'un débat plus général en Europe sur la manière de rapprocher élus et citoyens. Pour ce faire, il est essentiel notamment d'inciter les électeurs à voter en plus grand nombre que maintenant afin que les élus disposent d'un soutien populaire clair. Lors de la campagne électorale, l'un des objectifs essentiels des partenaires sociaux, et plus généralement de l'ensemble de la société civile organisée, doit être également de contribuer à dissiper les craintes qui existent, dans certains secteurs de la société, concernant notre futur commun et de combattre la tentation que peuvent avoir certains gouvernements d'utiliser l'Union européenne pour s'exonérer de leurs propres responsabilités politiques.

Aussi importantes que soient les deux perspectives que je viens d'esquisser, D'autres éléments extérieurs doivent également être pris en compte dans nos débats. Je voudrais mentionner tout d'abord le processus de globalisation dont nul ne sait où il nous mènera précisément. En second lieu, on ne peut ignorer que dans certaines parties du monde on souhaiterait pouvoir s'inspirer de notre modèle social participatif, alors que d'autres, en Europe, souhaiterait plutôt son démantèlement.

La question se pose donc: qu'est-ce que l'Europe a à offrir à ses citoyens après trois années consécutives sans croissance économique et face à un chômage croissant ?

Il est donc important de bien mettre nos débats en perspective et de savoir quel message nous voulons transmettre à ceux que nous représentons, aux travailleurs et, plus généralement, aux citoyens européens.

À tout cela, il faut encore ajouter l'échec du Conseil européen de s'accorder sur un Traité constitutionnel qui permette de faire face aux défis de l'avenir et de doter l'Union européenne d'institutions pleinement démocratiques, transparentes et efficaces, fondées sur une citoyenneté active. Parvenir à un tel accord doit être une priorité, il y a urgence !

Il n'est pas contestable pourtant que, grâce à la Convention et ses acquis, les travaux ont été très bien préparés. Le CESE et les partenaires sociaux, qui ont participé à la Convention en tant qu'observateurs, ont contribué à ces résultats, notamment pour affirmer les principes des articles 46 (Démocratie participative) et 47 (Dialogue social).

Il ne faut pas perdre de vue non plus que nous avons un agenda commun pour l'Europe qui est la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. Dans ce but nous devons utiliser tous les instruments disponibles et les différentes formes de dialogue qui existent au niveau européen

Le dialogue n'est pas une fin en soi, mais bien un moyen d'atteindre un objectif. Pour aboutir à des résultats, il est en effet nécessaire de mobiliser l'ensemble de la société et de bien cerner les responsabilités respectives des acteurs concernés.

Dans ce contexte une plus grande complémentarité et des synergies accrues entre les différents niveaux de pouvoir et d'intervention, ainsi qu'entre ces différents acteurs, sont indispensables si l'on veut instaurer une meilleure gouvernance à la fois sur le plan européen et national.

De mon point de vue, il ne s'agit donc pas de savoir si on a besoin d'un dialogue social ou d'un dialogue civil, parce que tous les deux sont essentiels et complémentaires.

Mais quel est le rôle spécifique du Dialogue social européen. D'où vient-il?

En évoquant cela ici devant le Président **Delors**, notre premier mot est de le remercier sincèrement. C'est grâce à lui en effet que le Dialogue social européen a véritablement démarré d'une manière structurée, en 1985! Un long chemin a été parcouru depuis lors, des étapes ont été franchies et des progrès ont été faits, notamment l'insertion du Dialogue social dans le traité de Maastricht. Pouvons-nous, aujourd'hui, nous déclarer entièrement satisfaits de la situation? Certes des résultats positifs sont à enregistrer mais il ne faut pas penser que tout fonctionne pour le mieux. Nous nous battons bien sûr pour préserver et développer le rôle et la place des partenaires sociaux mais il faut bien regretter la manière dont ceux-ci sont traités par certains secteurs de la Commission qui voudraient limiter leur consultation aux seuls secteurs couverts par la Direction générale "Emploi et affaires sociales".

Dans ce contexte, c'est une même bataille que doivent mener les partenaires sociaux et les autres organisations de la société civile pour améliorer la qualité de la consultation et des processus consultatifs.

Les partenaires sociaux ont déjà eu l'opportunité de réaffirmer dans une contribution au Conseil européen de Laeken de décembre 2001 les spécificités du dialogue social européen par rapport à d'autres types de dialogue et même par rapport au dialogue social au plan national, que ce soit en terme de responsabilité, de légitimité, de représentativité ou encore de capacité à négocier des accords. Permettez-moi à cet égard de rappeler que la Commission évalue régulièrement la représentativité des partenaires sociaux.

Mais les partenaires ont également ressenti la nécessité d'aller au-delà plus loin, au-delà des opportunités que leur offre le traité, et d'affirmer leur autonomie en adoptant un programme pluriannuel commun. Avec ce programme de travail, ils ont affirmé leur souci de contribuer, avec leur propre agenda, à la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi. Il s'agissait pour nous d'une question de crédibilité. Ils nous fallait faire la démonstration que nous étions capables d'apporter propre contribution sur des questions qui sont à l'évidence d'intérêt commun pour les organisations d'employeurs et les syndicats et qui d'autres, sinon eux, auraient pu le faire ?

En ce qui concerne le dialogue civil et comme vous le savez, la CES coopère de longue date avec de nombreuses organisations de la société civile autres que les employeurs. Cette coopération est, bien entendu, d'une toute autre nature et a d'autres caractéristiques que celle que nous entretenons avec les organisations d'employeurs dans le cadre du dialogue social européen.

L'évaluation que nous portons sur cette coopération est extrêmement positive. Celle-ci a connu des étapes importantes, telles que les actions communes sur la Charte des Droits fondamentaux, menée conjointement avec la Plate-forme des ONG sociales, la création en février d'un Groupe de contact avec quatre grandes

familles d'ONG européennes en vue de coordonner l'action à l'égard de la Convention, le travail mené sur le thème du développement durable et les questions environnementales, sur la problématique du handicap, etc. Voilà des exemples de coopération réussie d'organisations de la société civile.

Bien évidemment, nous voulons poursuivre cette coopération, ce chaque fois que nous estimerons que cette coopération sert au mieux les intérêts des citoyens et des travailleurs. Il est donc extrêmement important de rechercher les complémentarités entre le travail que mènent en propre les syndicats et les organisations d'employeurs, et les autres organisations de la société civile, même si la sélectivité quant au choix des thèmes sur lesquels nous pourrions joindre nos forces et agir mieux que si nous le faisons séparément. Il est également important que cette coopération apporte une réelle valeur ajoutée et ne contribue pas à créer une nouvelle couche inutile de bureaucratie.

Je pense par ailleurs que personne ne peut mettre en cause la légitimité du Comité économique et social européen. Celle-ci n'est pas en question. Mais je suis également d'avis qu'il est extrêmement important que l'on mette à profit l'expérience acquise par le Comité au fil des années quant à la façon de gérer ses relations avec les différents groupes de la société civile et que lui-même se serve de cette expérience pour donner un cadre à ses relations avec les organisations de la société civile et aux relations que celles-ci entretiennent entre elles.

Ce faisant, nous savons tous, bien sûr, que ces organisations continueront toujours d'entretenir des relations directes avec les institutions européennes. Mais si, dans le cadre d'une approche sélective en ce qui concerne les domaines d'action, nous parvenons à apporter une réelle valeur ajoutée en créant des

synergies entre les différents acteurs, dans l'intérêt de nos mandants, alors oui, la CES appuiera le CESE dans sa tâche et dans ses démarches pour atteindre son objectif et renforcer ses relations avec la société civile organisée.

Je vous remercie.